

Communiqué du 18 janvier 2021 : Nouvelles catégories 2023 AGILITY

Vous avez été largement majoritaires à demander à ce que la France adopte les catégories FCI.

Ce communiqué a pour but de vous informer des discussions en cours sur la modification de la détermination des catégories qui soulèvera bien des questions. Ces échanges se dérouleront sur deux années (2021, 2022). Ces nouvelles modalités devraient être mises en application au 1^{er} janvier 2023.

Les délégués FCI sont invités à formuler leurs propositions au Groupe de Travail concerné pour le 1^{er} juillet 2021, ce que fera la France que je représente.

Si le calendrier est respecté, les discussions en réunion des délégués FCI Agility pour une proposition définitive au comité de la FCI, devraient se tenir en février 2022.

Aujourd'hui plusieurs pays (Finlande, Norvège, Suède, Espagne...) ont adopté cinq catégories, comme indiquées dans le tableau suivant :

Pour plus de lisibilité, les abréviations L et XL sont utilisées (dans certains pays, elles sont respectivement appelées SL et L).

Catégorie	Abréviation	Taille minimum	Taille maximum	Hauteur saut
Extra Small	XS		< 28 cm	10 - 20 cm
Small	S		< 35 cm	20 - 30cm
Medium	M	35cm	< 43 cm	30 - 40 cm
Large	L	43 cm	< 50 cm	40 - 50 cm
Extra Large	XL	43 cm		50 - 60 cm

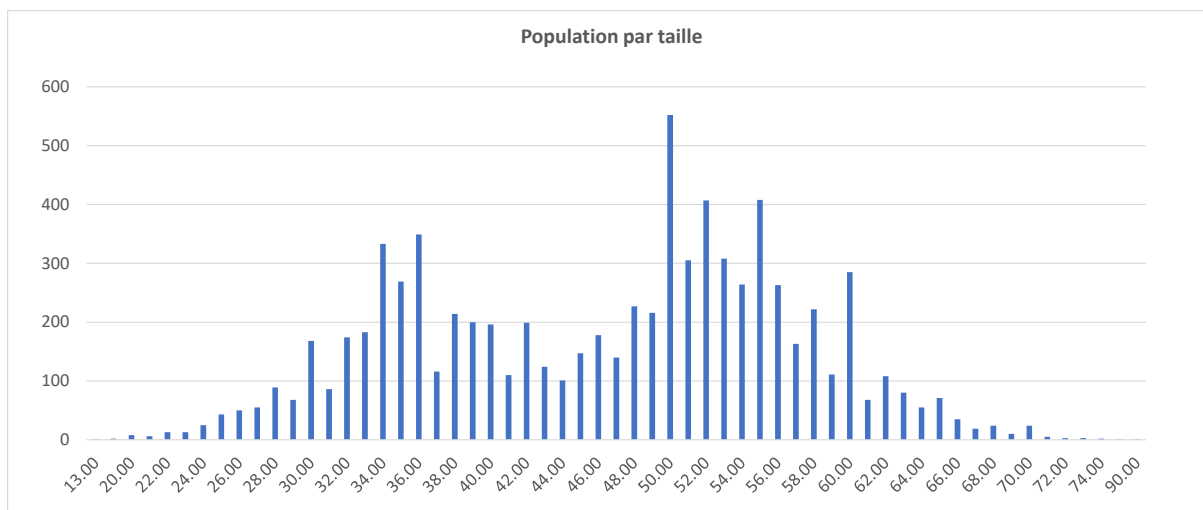
A noter qu'actuellement, dans certains pays, le choix est laissé entre L et XL.

Situation actuelle en FRANCE:

En 2019

Catégorie	Taille minimum	Taille maximum	Hauteur saut	Nombre de chiens (*)
A		<37cm	25-30cm	1323
B	37	<47cm	35-40cm	2199
C	47		55-60cm	4378
D (molosses et chiens de grande taille)			35-40cm	135

(*) Nombre de chiens ayant fait au moins une épreuve en 2019



La distribution des tailles permet de remarquer une forte population pour les mesures entre 34cm et 36cm, ainsi qu'à l'approche de 50cm. La forte population à 36cm peut s'expliquer par l'effet frontière des 37cm (catégorie B).

Une remarque toutefois : la lecture de ce graphique ne peut nous donner une image réelle mais simplement une appréciation car actuellement, la plupart des chiens n'ont pas eu de mesure officielle.

Les propositions de la France tiendront compte de la diversité de nos races, notamment autour de cette valeur 50cm.

Si les discussions se fondaient sur ce qui vient d'être mis en place dans ces pays, on pourrait retenir que :

- 35cm et 43cm sont des valeurs déjà en place depuis longtemps, par conséquent, il semblerait difficile de les modifier.
- 50 cm est la valeur qui pourrait être discutée, tout en sachant que certains pays l'ont déjà mise en place.
- La hauteur des sauts pourrait également être discutée.

Notre proposition tiendra compte de ces trois critères et de l'existant en France.

Il n'en reste pas moins qu'avec 35 délégués donc autant de bulletins de votes, nous ne pouvons pas en ce début d'année 2021, savoir quelle sera la décision prise en 2022.

Au niveau de la France, se mettre en accord avec les catégories FCI soulèvera des questions, notamment quant aux exceptions en cours. Nous pensons plus particulièrement à la catégorie D, catégorie que l'on regrette d'avoir été quelque peu détournée depuis quelques années. Une question fondamentale : l'Agility d'aujourd'hui est-elle encore adaptée aux chiens qualifiés de molosses ? C'est une question ouverte sur laquelle il faudra se pencher, rien n'est acté pour le moment.

Pour la CNEAC,

Maryannic JOURDEN, responsable du GTA